



# Communiqué de presse : Israël-Territoires palestiniens occupés. Les associations de défense des droits de l'Homme et de solidarité exigent la libération de Hana Al-Shalabi

29 mars 2012



ACAT-France, Amnesty International France, Association France Palestine Solidarité, Ligue des droits de l'Homme

## COMMUNIQUE DE PRESSE

29 mars 2012

Israël-Territoires palestiniens occupés. Les associations de défense des droits de l'Homme et de solidarité exigent la libération de Hana Al-Shalabi

L'ACAT-France, Amnesty International France, l'Association France Palestine Solidarité et la Ligue des droits de l'Homme ont exigé jeudi 29 mars la libération de Hana Al-Shalabi, jeune palestinienne de 29 ans en détention administrative depuis février dernier et dont les jours sont en danger. Les associations exhortent les responsables politiques français à réagir.

Hana Al-Shalabi a été enlevée chez elle par l'armée israélienne, le 16 février dernier. Brutalement interrogée et soumise à une fouille à corps humiliante, elle a été mise en détention administrative, sans charge, ni procès.

Depuis plus de 41 jours, Hana Al-Shalabi poursuit une grève de la faim pour protester contre son arrestation brutale et contre son maintien en détention administrative. Cette pratique arbitraire et injuste, en vigueur depuis l'occupation britannique, est toujours exercée en Israël. L'ordre de détention est délivré par un commandant militaire et permet aux autorités israéliennes de détenir sans jugement pour une période indéterminée et sans la moindre justification toute personne, considérée comme une « menace pour la sécurité » d'Israël.

Hana Al-Shalabi, qui a déjà été en détention administrative pendant près de deux ans et demi et a été libérée dans le cadre de l'échange de détenus entre Israël et le Hamas, se bat pour sa liberté et sa dignité,

comme l'a fait juste avant elle Khader Adnan, qui a payé de sa santé 66 jours de grève de la faim et qui attend toujours sa libération annoncée pour le 17 avril prochain.

La détention administrative, pratique équivalant à une détention arbitraire, constitue une violation grave du droit international en contrevenant au droit à la liberté et à la sécurité de la personne et au droit à un procès équitable, garantis notamment par les articles 9 et 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par Israël. Elle viole également le droit international humanitaire.

Les député(e)s, les responsables politiques, le gouvernement français et la communauté internationale ne peuvent garder le silence plus longtemps face à cette violation israélienne du droit international et humanitaire. Ils doivent la condamner.

Ils doivent appeler les autorités israéliennes à l'abrogation pure et simple de la procédure de détention administrative et exiger la libération immédiate d'Hana Al-Shalabi. Sa vie est aujourd'hui en jeu.

Contacts presse :

- ACAT-France :

Ophélie Latil 01 40 40 40 24 / 07 61 71 66 69 ophelie.latil@acatfrance.fr

- Amnesty International France :

Aurélié Chatelard 01 53 38 65 77 / 06 76 94 37 05 achatelard@amnesty.fr

- AFPS

Pierre Motin 09 51 03 15 79 presse@france-palestine.org

- LDH

Virginie Perron 01 56 55 51 03 communication@ldh-france.org

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [ARCHIVES](#) >

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Communique-de-presse-Israel-Territoires-palestiniens-occupes-Les-as-sociations>